

répondissent promptement, en peu de mots et d'une manière judicieuse. Par là ils contractoient l'habitude du *laconisme*, c'est-à-dire d'un langage précis et nerveux, plein de raison et de noblesse. Si on les obligeoit à dérober leur nourriture, si on les châtioit sévèrement lorsqu'ils se laissoient surprendre, c'étoit pour les accoutumer aux ruses de guerre, à la vigilance et aux périls. L'idée du vol n'entroit point dans cette coutume, puisqu'elle étoit autorisée par les lois.

Toute science purement spéculative, ainsi que tout art de luxe, étoit interdit aux Spartiates. Ils aimèrent cependant la poésie, mais comme un moyen d'échauffer l'âme et de l'exciter aux actions héroïques. Voici une de leurs chansons, traduite par Amiot, précepteur de Charles IX.

CHŒURS DES VIEILLARDS.

Nous avons été jadis

Jeunes, vaillans et hardis.

CHŒURS DES JEUNES GENS.

Nous le sommes maintenant

A l'épreuve à tout venant.

CHŒURS DES ENFANS.

Et nous un jour le serons,

Qui tous vous surpasserons.

Lycurgue étendit ses vues sur l'éducation des femmes, dont les mœurs ont tant d'influence sur celles des hommes. Il fit en sorte qu'elles acquissent des vertus mâles, avec une force de corps qu'elles pussent transmettre à leurs enfans. Il les assujettit en partie aux exercices violens pratiqués à Sparte. Les filles s'exerçoient à la lutte dans les jeux. Les femmes furent long-temps des prodiges de vertu. Aussi étoient-elles infiniment respectées des hommes. L'empire qu'elles avoient sur eux ne tendoit qu'à inspirer l'héroïsme. Une mère dit à son fils, pour le consoler d'une blessure qui le rendoit boîteux : *Vas mon fils, tu ne peux plus faire un pas qui ne te fasse souvenir de ta valeur.* Des lois sévères modéroient le commerce des deux sexes. Loin d'amollir et de corrompre, l'amour ne devoit être qu'un encouragement aux devoirs les plus pénibles.

On méprisoit le célibat, parce qu'aucun motif religieux ne les empêchoit de sentir le besoin de multiplier les citoyens. Un jeune homme, dédaignant de se lever devant un illustre capitaine